

Relevé du Comité régional de programmation FEADER du 2 juillet 2012 préparant le Comité régional unique de programmation du 25 septembre 2012

Etaient présents :

Cécile DUMAINE-ESCANDE, adjointe au Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
Joël FRAYSSE, représentant le Secrétaire général pour les affaires régionales,
François LAURENS, Directeur de l'agriculture de l'alimentation et de l'espace rural de la Région Midi-Pyrénées,
Elise BELON, direction des affaires européennes et de la coopération de la Région Midi-Pyrénées,
Valérie SUBRA, représentant le Conseil général de l'Ariège,
Sylvie SONNEVILLE, représentant le Conseil général du Gers,
Guilhemine ASTRIÉ, représentant le directeur départemental des territoires représentant le Préfet de l'Ariège,
Laurent COLLET, représentant le directeur départemental des territoires représentant le Préfet de la Haute-Garonne,
Vincent DARMUZEY, représentant le directeur départemental des territoires représentant le Préfet du Tarn,
Daniel GALTIE, représentant le directeur départemental des territoires représentant le Préfet de Tarn-et-Garonne,
Marc FILY, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Anne SADOULET, représentant le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Christophe PLACET, représentant la Chambre régionale d'agriculture,
Adélaïde HAYA, représentant VIVEA,

Participaient également :

Annie BOGGIA, Jacques DIMON, Marie-Christine FANGET, Nathalie MONTAGNÉ, Véronique RABAUD et Dominique RIBAUT de la DRAAF.

Il s'agit du 2ème comité de programmation FEADER de l'année 2012.

➤ VOLET REGIONAL

Cécile Dumaine-Escande et Annie Boggia informent le comité les consignes de la DGPAAT relatives aux contrôles croisés avec l'OCM Fruits et Légumes à réaliser sur 100% des paiements afin d'éviter un double financement des dossiers concernés par le FEADER et le FEAGA.

Les contrôles doivent être effectués sur l'ensemble des dispositifs intervenant dans le même domaine : 111, 121, 123A, 133 (y compris mobilisés au travers de l'axe 4).

Cela représente environ 1800 bénéficiaires pour lesquels les contrôles devront être réalisés à compter du 1^{er} mai 2012.

Cécile Dumaine-Escande annonce que les mêmes contrôles croisés doivent être mis en place avec le FSE. Des consignes nationales sont attendues, ainsi qu'une liste des bénéficiaires du FSE national permettant de réaliser ce contrôle. La DRAAF a engagé les discussions avec le SGAR et la DIRECCTE pour disposer des informations relatives aux bénéficiaires au niveau régional.

Ce croisement avec le FSE concerne en particulier les dossiers programmés sur les dispositifs 111A, 331 et 341B.

Dispositif 111A : Formation des actifs des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **1 470 000 €** .

Il est proposé au comité de programmer une demande de subvention FEADER de **1 233 884 €** avec avis favorable, ce qui représente 50% de l'assiette éligible.

Le montant total de l'assiette éligible au FEADER s'élève à **2 467 767 €**.

Les demandes concernent les organismes suivants : VIVEA, FNCOFOR et le **CRPF CNFP** Midi-Pyrénées.

Soit :

- **VIVEA : 1 200 000 € de FEADER,**
- **FNCOFOR : 15 300 € de FEADER,**
- **CRPF CNFP : 18 584 € de FEADER**

Les thématiques abordées sont conformes à celles définies sur l'appel à projet.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **236 116 €**.

Il est à noter que pour la bonne gestion de la fin du programme, la date limite pour les engagements juridiques est fixée au **31/12/2013**. Les dates limites d'achèvement physique des opérations en cours et la récupération de l'ensemble des pièces justificatives des dépenses devra parvenir au service instructeur avant le **30 juin 2015**, pour une date limite de paiement fixée au **31/12/2015**. Ces dates limites seront mentionnées dans les décisions juridiques à compter des demandes de subvention objet du présent appel à projet sur 2012.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 121B : Plan végétal environnement (PVE)

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **173 615 €** .

La date limite de dépôt des dossiers pour le deuxième appel à projets était fixée au **7 mai 2012**. Les dossiers déposés ont été examinés par le Comité de sélection, composé de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Chambre régionale de l'agriculture de Midi-Pyrénées, la DDT de Haute-Garonne et la DRAAF de Midi-Pyrénées le **5 juin** dernier.

Au total **55** dossiers ont été retenus, dont **42** en cofinancement FEADER proposés à la programmation et **13** financés en top-up par le Ministère de l'agriculture et l'Agence de l'eau. Compte tenu des crédits FEADER disponibles, **10** dossiers les moins prioritaires ont été rejetés (dossiers à **80** points ou moins).

Le montant FEADER programmé sur ce dispositif au présent comité s'élève à **172 350 €**. Il permettra de financer les **42** dossiers d'investissement sur l'enjeu « réduction des pollutions par les produits phytosanitaires ». Aucun dossier sur l'enjeu « économie d'énergie dans les serres » n'a été déposé.

La liste des dossiers proposés à la programmation FEADER jointe conduit à la répartition entre départements suivante :

DEPARTEMENT	PVE - enjeu "phyto"			Total 121 B		
	Etat-MAA	Agence de l'Eau	FEADER	Etat-MAA	Agence de l'Eau	FEADER
ARIEGE		5 280	5 280		5 280	5 280
AVEYRON						
HAUTE-GARONNE	4 500	26 920	31 420	4 500	26 920	31 420
GERS	13 690	42 990	56 680	13 690	42 990	56 680
LOT	8 645	22 340	30 985	8 645	22 340	30 985
HAUTES-PYRENEES						
TARN	7 687	9 558	17 245	7 687	9 558	17 245
TARN-ET-GARONNE	6 555	24 185	30 740	6 555	24 185	30 740
Proposition de programmation	41 077	131 273	172 350	41 077	131 273	172 350

Le montant FEADER non programmé après ce comité s'élève à 1 265 €.

La proposition de la DRAAF est validée

Véronique Rabaud annonce que la date limite de dépôt des dossiers pour le 3^{ème} AAP de l'automne est prévue à fin août 2012.

Dispositif 121C6 : Investissements des exploitations tabacoles

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de 400 000 € .

Le dispositif est établi dans la continuité de la circulaire 2009/01 du 9 janvier 2009 de FranceAgriMer, relative aux aides à l'investissement d'équipement et de modernisation dans les exploitations tabacoles. Il bénéficie d'un cofinancement européen par les crédits du FEADER, la contrepartie nationale étant apportée par FranceAgriMer et le Conseil régional.

Le montant FEADER programmé au présent comité pour ce dispositif s'élève à 10 998 €. Il permettra de financer le dossier déposé en Midi-Pyrénées selon les modalités suivantes :

REGION Midi-Pyrénées	FranceAgriMer	Conseil régional	FEADER
1 dossier 2012	8 248	2 750	10 998

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de 389 002 €.

Cécile Dumaine-Escande relève que le cofinancement du Conseil régional sera programmé à la CP de septembre. En raison de l'absence de risque d'une décision de la Région différente de la présente proposition, confirmée par François Laurens, le dossier est maintenu dans la programmation au FEADER.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositifs dont l'instruction est déléguée au Conseil régional

Le Conseil régional communique au présent comité les dossiers qu'il a programmés en commission permanente d'avril, mai et juin 2012 et qu'il prévoit de programmer en commission permanente de juillet 2012.

Il est également proposé au comité de régulariser la programmation d'une enveloppe de 39 881€ sur la mesure 132 correspondant à 13 dossiers programmés en commission permanente de juillet 2009 et 54 dossiers programmé en commission permanente du 4 mars 2010.

Le droit à engager disponible est dépassé dès ce comité sur les dispositifs 121C5 et 123A viti. Il est proposé de compenser ce dépassement de la manière suivante afin de respecter le DAE 2012 des mesures déléguées validé par le CRS du 22 mars dernier :

- en considérant la mesure 121C, le disponible des dispositifs 121C2 – 121C4 et viti – 121C5 pour les deux prochains CRP est donc de 612 649€ ;

- en considérant la mesure 123A, le disponible des dispositifs 123A et viti pour les 2 prochains CRP est donc de 1 642 444€ .

Une modification de maquette réalisant un transfert entre mesures déléguées en dépassement sur la totalité du programme sera présentée au CRS de décembre.

Dispositif		Projet DAE 2012 (nouveaux dossiers)	Programmé CRP 19/03/12	Proposition programmation CRP 02/07/2012	DAE 2012 disponible
investissements collectifs (CUMA)	121-C2 1	600 000	94 181	133 148	372 671
transformation (exploitations)	121-C4	400 000	49 561	150 676	199 763
transformation viticulture (exploitations)	121-C4 viti	341 669	101 722	120 178	119 769
Qualité Agri bio	121-C5	300 000	155 854	223 700	-79 554
investissement dans les IAA	123-A	2 200 000	0	236 393	1 963 607
investissement dans les IAA viticulture	123-A viti	126 624	0	447 787	-321 163
modernisation réseaux irrigation anciens	125-Bb	3 002	0		3 002
qualité - aide aux exploitants	132	234 000	0	63 256	170 744
aides aux filières qualité - promotion	133	722 000	31 799	188 201	502 000
aides aux filières qualité - promotion viticulture	133 viti	900 000	112 542	240 879	546 579
total mesures déléguées		5 827 295	545 659	1 804 218	3 477 418

La proposition de la DRAAF est validée, compte tenu du regroupement par mesure 121C et 123A des disponibles constatés après la présente programmation.

Dispositif 122B : Conversion ou transformation de peuplements forestiers

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **685 524 €**.

Il est proposé au comité de programmer avec avis favorable 1 dossier d'amélioration de forêts comme puits de carbone situés dans le département ~~du Tarn~~ de la Haute-Garonne représentant un montant de travaux éligibles de 77 373,85 € et un montant d'aide FEADER de **19 344 €**, en cofinancement du Conseil régional Midi-Pyrénées.

Ce dossier avait été retenu par le Conseil régional suite au 1er appel à projets lancé en 2011 dans le cadre de la mise en œuvre du fonds régional carbone.

Le taux de subvention retenu pour ces projets est de 50% en application des règles de financement définies au niveau régional.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après le CRP du 02/07/12 est de **666 180 €**.

Jacques Dimon indique que les dossiers sont proposés à la programmation dans le cadre de l'appel à projets fonds carbone 2011 du Conseil régional. Il reste encore 4 dossiers à programmer pour lesquels la surface est inférieure à 4ha.

La clôture du 2nd AAP du Conseil régional est fixée au 30 juin. Les dossiers devront être instruits en veillant aux dates de fin de travaux, afin de permettre un paiement du FEADER avant le 31/12/2015.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 123B : Mécanisation forestière

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **250 000 €**.

Il est proposé au comité de programmer **67 750 €** de FEADER avec avis favorable. Cette programmation concerne 3 entreprises de travaux forestiers situées dans le département de l'Ariège et du Tarn.

Le montant global des investissements, qui concernent l'acquisition d'un débusqueur et de 2 porteurs forestiers est de 665 000 €. Le montant éligible est de 572 000 € (plafonnement des coûts).

Le cofinancement est apporté par l'Etat-MAA sur les 3 projets.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après le CRP du 02/07/12 est de **182 250 €**.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 125A : Desserte forestière

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **229 382 €**.

Il est proposé au comité de programmer avec avis favorable 11 dossiers de desserte forestière situés dans les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées représentant un montant de travaux éligibles de 461 115,82 € et un montant d'aide FEADER de 149 293 € en cofinancement de l'Etat-MAAAF.

Les taux de subvention retenus pour ces projets vont de 40 à 70% en application des règles de financement définies au niveau régional.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après le CRP du 02/07/2012 est de **80 089 €**.

Jacques Dimon précise que des priorités devront être faites sur ce dispositif pour la fin de programmation.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 144 : Aide à la restructuration des exploitations tabacoles

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **500 000 €**.

Cette aide est destinée à accompagner les producteurs de tabac compte tenu de la perte de plus de 25% des paiements directs à compter de 2010 suite à la réforme de l'OCM tabac (découplage total de l'aide).

Le soutien est accordé sous forme d'une subvention d'un montant forfaitaire dégressif sur la période 2011-2013 aux exploitations qui présentent un plan de développement (montant maximum de 4 500 € en 2011, 3 000 € en 2012, 1 500 € en 2013 dans la limite d'une perte d'aides directes de 50% par rapport à 2009).

Cette mesure dispose d'un cofinancement FEADER et a été ouverte au financement des collectivités territoriales. Le Conseil régional de Midi-Pyrénées participe, avec la contrepartie FEADER, à hauteur de 70% du montant maximum d'aide.

Le montant FEADER programmé sur ce dispositif au présent comité s'élève à **322 945 €**. Il permettra d'aider 172 exploitations tabacoles au titre de l'année 2011, en accompagnement des aides du Conseil régional et des Conseils généraux du Lot et de Haute-Garonne.

La liste des dossiers proposés à la programmation FEADER jointe conduit à la répartition entre départements suivante :

Département	(euros)		
	Conseil régional	Conseil général	FEADER
ARIEGE	9 280		9 280
AVEYRON	13 730		13 730
HAUTE-GARONNE	2 670	1 145	3 815
GERS	36 860		36 860
LOT	176 085	37 735	213 820
HAUTES-PYRENEES	28 115		28 115
TARN	17 325		17 325
TARN-ET-GARONNE			
Proposition de programmation	284 065	38 880	322 945

Le montant FEADER non programmé après ce comité s'élève à **177 055 €**.

La proposition de la DRAAF est validée

François Laurens précise que les dossiers du Tarn-et-Garonne seront présentés au prochain comité.

Dispositif 216PVE : Investissements non productifs PVE

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **239 090 €**.

Les dossiers qui ne présentent que des investissements non productifs du PVE sont instruits sous le dispositif 216 avec des taux d'intervention supérieurs pouvant atteindre 75%. Le taux de cofinancement FEADER est de 55%.

Pour le deuxième appel à projets 2012, 19 dossiers ont été déposés et retenus par le Comité de sélection du 5 juin dernier. Parmi ces dossiers, deux sont portés par des CUMA.

La liste des dossiers proposés à la programmation FEADER jointe conduit à la répartition entre départements suivante :

DEPARTEMENT	PVE 216- enjeu "phyto"		
	Etat-MAA	Agence de l'Eau	FEADER
ARIEGE			
AVEYRON		2 160	2 640
HAUTE-GARONNE			
GERS		33 565	41 020
LOT		13 211	16 150
HAUTES-PYRENEES		2 745	3 355
TARN		2 565	3 135
TARN-ET-GARONNE		2 990	3 655
Proposition de programmation		57 236	69 955

Il est proposé au comité de programmer 17 dossiers cofinancés représentant un montant de FEADER de **69 955 €**.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **169 135 €**.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 222 : Agroforesterie

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **153 090 €**.

Il est proposé au comité de programmer **9 863 €**.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **143 227 €**.

Il est proposé de programmer 4 dossiers de première installation de systèmes agro-forestiers dans le Gers.

La proposition de la DRAAF est validée après correction des arrondis dans les cofinancements nationaux.

Dispositif 226C : DFCI

Le projet de droits à engager 2012 pour ce dispositif est de **134 964 €**.

Il est proposé au comité de programmer avec avis favorable 4 dossiers concernant la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) situés dans les départements de l'Ariège et du Tarn représentant un montant de travaux éligibles de 98 510 € et un montant d'aide FEADER de **43 345 €** en cofinancement de l'Etat-MAA.

Le taux de subvention retenu pour ces projets est de 80 %.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après le CRP du 02/07/12 est de **91 619 €**.

La proposition de la DRAAF est validée

Jacques Dimon annonce d'autres dossiers sur le dispositifs et prévoit une situation financière tendue sur le FEADER.

Axe 3 – développement rural et attractivité des territoires ruraux

Cécile Dumaine-Escande alerte l'ensemble des membres du comité sur l'avancement des engagements des opérations 313 et 321 programmées au CRP de mars 2012.

Seules 3 opérations ont fait l'objet d'une ouverture d'enveloppe permettant au service instructeur de réaliser les engagements comptables et juridiques sur la base d'un plan de financement arrêté.

Elle demande aux cofinanceurs de vérifier l'état d'avancement des cofinancements des dossiers programmés.

Elle insiste sur la nécessité de procéder aux contrôles croisés avec le FSE avant d'engager les dossiers proposés à la programmation.

Dispositif 311 : diversification vers des activités non agricoles

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **267 828 €**.

Il est proposé au comité de programmer **30 836 €**.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **236 992 €**.

Les sept dossiers proposés sont tous cofinancés par le conseil régional :

- 4 d'entre eux concernent des points de vente à la ferme,
- 2 sont relatifs à des équipements équestres,
- 1 dossier pour une ferme de restauration.

Les demandeurs adhèrent tous à un réseau collectif agréé.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 311viti : diversification vers des activités non agricoles (viticulture)

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **135 000 €**.

Il est proposé au comité de programmer **134 030 €**.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **970 €**.

Les treize dossiers proposés sont tous cofinancés par l'Etat dans le cadre des crédits FAM :

- 6 sont situés dans le département du Gers,
- 3 sont situés dans le département du Lot,
- 4 sont situés dans le département du Tarn,

Les demandeurs adhèrent tous à la fédération des vignerons indépendants.

Un dossier du Lot est proposé en réajustement : le montant de l'aide accordée par FAM ayant été revu à la baisse, il est proposé de déprogrammer 5 086,31 € de FEADER.

La proposition de la DRAAF est validée

Marie-Christine Fanget annonce qu'il s'agit de la seule programmation de l'année car le cofinanceur FranceAgriMer ne se réunit qu'une fois par an et tous les dossiers sont présentés à ce comité.

Dispositif 313 : Tourisme

Il est proposé au comité de réajuster le plan de financement du dossier présenté par la commune de Montclar de Quercy relatif à la réhabilitation du centre de loisirs programmé lors du CRP du 19 mars 2012, le Conseil général du Tarn-et-Garonne ayant apporté une aide de 100 000 € pour un engagement initial de 80 000 €.

Le montant FEADER n'est pas modifié et le nouveau plan de financement respecte le taux maximum d'aide publique de 80%.

Il est proposé de rejeter la réhabilitation du restaurant proposé par la commune de Montpezat de Quercy, cette thématique n'étant pas ouverte sur la mesure 313.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 313 VITI : Oenotourisme

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **309 836 €**.

Il est proposé au comité de programmer **79 473 €**.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **230 363 €**.

Il est proposé au comité de programmer la réhabilitation de l'office de tourisme de Castelnau Montratier qui comprend l'aménagement de la cave en espace œnologique pour la nouvelle appellation AOP des coteaux de Quercy.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 321 : Services essentiels

Il est proposé au comité de réajuster le plan de financement de deux dossier :

- la crèche de Labastide du temple, programmée lors du CRP du 19 mars, l'aide attribué par le Conseil régional étant supérieure à son engagement de mars.
- la maison de santé de Montaigu de Quercy , programmée en CRP du 05 juillet 2010, une aide de 5 000 € supplémentaire lui ayant été attribuée a posteriori dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le montant FEADER de ces deux dossiers n'est pas modifié et leur nouveau plan de financement respecte le taux maximum d'aide publique de 80%.

Il est proposé de rejeter les deux demandes relatives à la création de deux multiservices ruraux dans le Lot, ces dossiers ne relevant pas des priorités départementales proposées lors du comité de programmation du 19 mars.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 323-A : NATURA 2000 Documents d'objectifs :

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **611 151 €**.

Il est proposé au comité de programmer **272 697 €**.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **338 454 €**.

Il est proposé de programmer, avec avis favorable, 25 dossiers permettant la mise en œuvre des fiches actions des Documents d'objectifs de 33 sites (6 dossiers en Ariège - 5 dossiers en Aveyron - 1 dossier dans le Gers - 4 dossiers dans les Hautes-Pyrénées – 8 dossiers dans le Tarn – 1 dossier dans le Tarn et Garonne)

Il est proposé de programmer un nouveau plan de financement pour 6 dossiers. Le montant FEADER global est revu à la baisse à hauteur de 9 697,14 €.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 323-B : NATURA 2000 contrats autres :

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **115 000 €**.

Il est proposé au comité de programmer **21 941 €**.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **93 059 €**.

Il est proposé de programmer 4 dossiers, avec avis favorable :

- 1 contrat d'entretien de prairies humides en Haute-Garonne dans le site Natura 2000 des chaînons calcaires du piémont commingeois ;

- 2 contrats de curage de canaux et fossés dans les Hautes-Pyrénées, dans le site Natura 2000 de Puydarrieux ;
- 1 contrat d'aménagement en faveur de la perdrix grise et du lagopède alpin dans les Hautes-Pyrénées, dans le site Natura 2000 du cirque de Gavarnie.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 323-C : Pastoralisme :

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **95 021 €**.

Il est proposé au comité de programmer **16 800 €**.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **78 221 €**.

Il est proposé au comité de programmer une enveloppe complémentaire pour le département de l'Ariège d'un montant de 16 800 € de FEADER, le cofinancement étant assuré par des crédits MAA pour la réalisation d'une étude portée par la chambre d'agriculture de l'Ariège d'un montant de 42 000 € relative aux dommages indirects de l'ours .

Cette étude a reçu un avis favorable du groupe de travail PSEM , en charge de l'analyse technique des études et un avis favorable des membres du comité départemental du pastoralisme en Ariège.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 331 : Formation / information acteurs éco :

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **115 000 €**.

Il est proposé au comité de programmer **115 000 €**.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **0 €**.

- Il est proposé de programmer **13** dossiers concernant la formation des acteurs ruraux et répondant aux besoins de connaissance et de compétences des acteurs locaux impliqués dans la gestion ou la restauration des habitats d'intérêts communautaires des sites **Natura 2000** dans 6 départements. Ces formations concerneront 29 sites Natura 2000 pour un montant de **25 662,04 € sur la mesure 331-1**.

- Il est proposé de programmer 2 dossiers GETEC, l'un porté par le pays de Figeac et l'autre par l'OPCALIA du département 46. Il est proposé de plafonner le montant du dossier de Figeac, qui correspond à la deuxième tranche, aux crédits disponibles de la mesure, le montant total de l'aide FEADER proposée s'élevant à **89 337,96 € sur la mesure 331-2**.

Marc Fily informe le comité qu'il s'agit de la seule programmation de l'année sur ce dispositif.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 341-A : stratégie locale de développement forêt:

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **188 000 €**.

Il est proposé au comité de programmer avec avis favorable 1 dossier pour un montant FEADER programmé de **6 382 €**.

L'opération programmée concerne la réalisation d'une charte forestière de territoire par le Pays des Nestes dans le département des Hautes-Pyrénées. Le cofinancement est apporté par le Conseil régional Midi-Pyrénées pour un montant forfaitaire de 6 382 €.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après le CRP du 02/07/2012 est de **181 618 €**.

Par ailleurs, il est proposé au comité de déprogrammer 2 opérations concernant la réalisation du plan de massif forestier de Viadène portée le CRPF Midi-Pyrénées et la coopérative SYLVA ROUERGUE pour un montant FEADER de **61 782 €**.

La proposition de la DRAAF est validée

Dispositif 341-B : stratégie locale de développement hors forêt:

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **678 000 €**.

Le montant de désengagement disponible pour ce dispositif mobilisé est de **18 000€**

Il est proposé au comité de programmer **695 553 €**.

La proposition est basée sur les accords partenariaux des COREAM du 15 juin et du 10 novembre 2011 : **maintien en 2012 et 2013 du montant de l'animation des territoires au niveau de celui de 2011.**

Le montant de l'animation programmé en 2011 s'est élevé à 650 040 €. Deux projets appellent des remarques :

- 19 120 € accordés à l'animation touristique du pays de Figeac a été programmé dans le cadre de la mesure 313,
- 46 060 € ont été programmés pour la pays Tolosan pour 10 mois sur 12, compte tenu de la date de dépôt du dossier.

Il est proposé pour 2012 de financer chaque Pays avec un montant de FEADER :

- égal à sa demande si celle ci est inférieure à la programmation 2011 + 1000€,
- plafonné au montant 2011 si celle si est supérieure de plus de 1000 € de la demande 2011.,
- ramené pour le pays Tolosan à une subvention 2011 sur 12 mois,
- tenant compte pour le Pays de Figeac de l'intégration de l'animation touristique dans le dossier 2012,
- pris en compte à hauteur de sa demande pour le nouveau Pays: le Parc naturel régional des causses du Quercy pour un montant de FEADER de 14 077,15 €.

Le besoin sur cette mesure s'élève alors à 695 552,68 € qui peuvent être satisfait compte tenu du droit en engager 2012 et du montant de désengagement disponible.

La proposition de la DRAAF est validée

511 – Assistance technique

Dispositif 511-1 : Réseau Rural Régional

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **414 406 €**.

Il est proposé au comité de programmer **199 563 €**, qui se décomposent comme suit.

- **78 151,50 €** en cofinancement de 6 premiers dossiers déposés à la suite de l'appel à projet régional « Territoire et gouvernance alimentaire » lancé en novembre 2011. Les maîtres d'ouvrage bénéficiaires sont la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, le PNR du Haut Languedoc, le Pays de Figeac, le Pays de l'Albigeois Bastide, le Pays des Pyrénées cathares et le PNR des Grands Causses. Au total dix porteurs de projets-pilotes ont été retenus et seront soutenus par un cofinancement à parité de l'Etat et de la Région en regard du soutien FEADER.

- **5 750 €** en cofinancement de crédits Etat- DRAAF, pour la réalisation d'un audit patrimonial portant sur la recherche des conditions et moyens pour l'amélioration de la gouvernance alimentaire sur un territoire. Ce travail est réalisé par 18 étudiants de 2^{ème} année d'Agro ParisTech. Les conclusions de l'audit et les préconisations proposées en matière de politique publique en faveur des circuits de proximité seront présentées à la Commission Permanente du Réseau Rural Régional de septembre 2012.

- **5 250 €** en cofinancement de crédits Etat- DRAAF, pour participation à une étude de faisabilité pour la création d'une structure d'accompagnement à l'innovation (dite *living lab CISALI*), qui permettra de porter et piloter des projets répondant permettant d'intégrer les attentes et les contraintes des consommateurs dans le développement de nouvelles offres de produits ou de services, en créant de la valeur et en contribuant au développement de l'activité économique de la filière. Les coopératives ARERRIS, 3A et le Marché d'Intérêt National de Toulouse sont partenaires du projet. Le budget global du projet s'élève à un montant de 24 750€, 14 250€ étant apportés par les partenaires. 5 250€ sont apportés par l'Etat (DRAAF) en contrepartie de la part sollicitée au FEADER.

- **30 000 €** au titre de l'animation de la plate-forme CARTER, à parité avec les crédits Etat DRAAF. Le projet initié en 2010 dans le cadre du Réseau Rural Régional visait à faciliter la mise en réseau de trois sphères d'acteurs (chercheurs, institutionnels et territoires de projets). Pour favoriser l'émergence de partenariats utiles au développement territorial qui découlerait d'une meilleure percolation entre ces différents experts et porteurs de « bonnes pratiques », un annuaire Internet (pagesvertes-carter.net) a été produit, opération portée par le pôle de compétences Toulouse Agricampus. Il a permis de référencer les principaux acteurs de la recherche, de l'économie, des collectivités et des institutionnels impliqués dans le

développement territorial. Il a également permis d'initier des partenariats, notamment avec les trois réseaux consulaires.

Cette deuxième phase vise à développer les perspectives d'actions et de réalisations au sein des territoires (conférences territoriales entre chercheurs et acteurs pour l'émergence de thématiques de recherche, ouverture de centres de ressources des établissements de formation aux acteurs locaux, etc...) identifiées autour de cet outil. Le maître d'ouvrage de l'opération est Toulouse Agricampus.

▪ **80 411,50 €** au titre de l'animation patrimoniale pour la mise en place du plan régional Ecophyto 2018.

Cette troisième tranche d'opérations porte sur la finalisation d'une charte d'engagement pour l'action en commun dans le cadre du plan régional Ecophyto, le lancement d'instances de gouvernance de la charte et des projets prévus par la charte, le suivi (conseil et conception stratégique) de l'ensemble des opérations liées à la charte sur du moyen terme, la poursuite du travail de recherche en sciences politiques et stratégies patrimoniales conduit dans le cadre d'une thèse.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **214 843 €**.

Dominique Ribault informe le comité que 4 projets restent à programmer sur les 10 dossiers sélectionnés suite à l'appel d'offre gouvernance alimentaire.

La proposition de la DRAAF est validée après correction des arrondis dans le cofinancement du Conseil régional.

Dispositif 511-3 : Autres actions d'assistance technique :

Le droit à engager 2012 disponible pour ce dispositif est de **237 819 €**.

Il est proposé au comité de programmer **3 693 €** correspondant à une opération portée par la Chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées, dont l'objet est l'organisation d'une journée sur le thème de l'optimisation de l'usage des produits phytosanitaires, prévue le 4 juillet 2012, et valorisant l'ensemble des démarches conduites au titre du DRDR dans cet objectif régional stratégique.

Le montant de l'enveloppe 2012 non programmé après ce comité est de **234 126 €**.

Annie Boggia indique que le montant FEADER de l'opération proposée est ajusté à la hausse depuis le comité des financeurs en raison d'une réévaluation du coût total par la CRAMP.

La proposition de la DRAAF est validée.

* * *

Cécile Dumaine-Escande rappelle le calendrier de fin d'année :

- **le prochain CRS FEADER est déplacé au 24 octobre 2012, date convenue entre la DRAAF et le Conseil régional pour ajuster les montants de la maquette par dispositif,**
- **les lieu et thème de la visite terrain préalable au CRS doivent être fixés,**
- **les COREAM de l'automne seront réunies les 4 octobre (COREAM compétitivité), 8 octobre (COREAM Territoires) et 9 octobre (COREAM environnement),**
- **la CRFPF est fixée au 18 septembre.**
- **Le prochain CRP FEADER est le 15 octobre, son comité des financeurs aura lieu le 28 septembre.**
- **Le CRS du 13 décembre sera interfonds.**

Toulouse, le *20 juillet 2012*
L'Adjointe au Directeur Régional de
l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt


Cécile DUMAINE-ESCANDE

